



Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache au XIII ^e siècle. Troisième partie : l'héritage flamand
Auteur	Caroline SIMONET
Publié dans	<i>Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne</i>
Date de publication	mars 2019
Pages	42 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (1 ^{er} trimestre 2019)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Caroline SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Troisième partie : l'héritage flamand », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2019-3, mars 2019, 42 p.

http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2019_003.pdf

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault,
Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre),
John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot
(EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen),
Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives
nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne),
Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie

SIRET 433 869 757 00016

Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Troisième partie – l'héritage flamand

Caroline SIMONET

Les armoiries des Rozoy, seigneurs de Thiérache, émergent en 1195 sur les sceaux de Julienne de Rumigny, veuve de Renaud de Rozoy, et de son fils Roger I^{er} (II)¹ : *d'argent à trois roses de gueule*². La génération suivante décline la figuration de ces trois fleurs sur les grands sceaux équestres dont usent les sires et leurs dames, mais aussi sur les sceaux secrets qu'ils affectionnent³.

La rose médiévale diffère de nos roses modernes : cette rose ancienne a peu de pétales et ils sont largement ouverts autour d'un cœur bien visible. On pourrait penser que la gravure de ces quintefeuilles – car les roses ne sont rien d'autre dans l'iconographie sigillaire – est répétitive et peu propice à l'originalité. Or le style de représentation de ces fleurs ne cesse de changer d'un sceau à l'autre. Au point que l'on a constaté, dans l'article précédent, que l'on distingue sans difficulté les différentes mains qui ont œuvré sur les matrices.

Les trois unions de Roger II (III) de Rozoy sont demeurées stériles (*voir la généalogie I*). Après sa mort en croisade en 1250, les nombreuses possessions du lignage sont réparties entre ses sœurs. A la benjamine Clémence, comtesse de Salm et détentrice d'un sceau secret aux armes de Rozoy, revient la modeste seigneurie de Montcornet. A la cadette Julienne, unie à Gobert VI d'Apremont, est attribué Chaumont, qui fut la première acquisition d'importance des Rozoy au XII^e siècle⁴. On ignore tout des sceaux de cette deuxième fille de Roger I^{er} (II). Rozoy et d'autres terres reviennent à l'aînée, Alix, alors dame d'Audenarde par son mariage avec Arnoul IV, seigneur flamand. Désormais, le

1. La généalogie des premiers sires de Rozoy est sujette à bien des hésitations, d'où cette double numérotation pour ceux qui sont prénommés Roger.

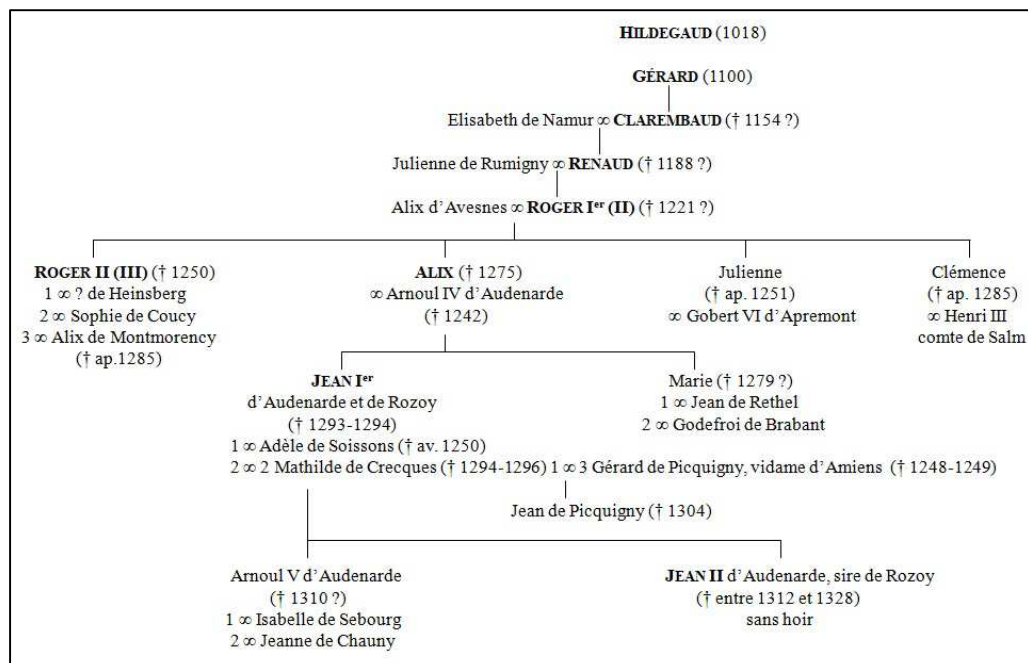
2. Les blasonnements actuels précisent que les roses sont *boutonnées d'or*. Nous n'avons pas de certitude que cette précision existait déjà au XIII^e siècle.

3. Caroline SIMONET, « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Première partie : les origines », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2018-5, décembre 2018, 31 p. [http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2018_005.pdf] et « Les sceaux des sires et dames de Rozoy : le devenir des roses de Thiérache. Deuxième partie : l'apogée », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2019-1, février 2019, 33 p. [http://sfhsrfhs.fr/wpcontent/PDF/articles/RFHS_W_2019_001.pdf].

4. Les sires de Rozoy n'étaient plus avoués de Chaourse : Roger II (III) a vendu l'avouerie à Saint-Denis en 1248 pour financer sa participation à la croisade.

devenir des roses de Thiérache est lié au sort du lignage d'Audénarde, sur les bords de l'Escaut⁵.

Généalogie 1 : généalogie simplifiée des Rozoy depuis les origines



Alix de Rozoy, dame d'Audénarde : le retour des roses

Alix est déjà veuve depuis huit ans lorsqu'elle hérite des biens de son frère en 1250⁶. Elle avait épousé un seigneur Flamand, Arnoul IV d'Audénarde, lignage avec lequel les Rozoy avaient déjà des liens de parenté. En effet, une cousine germaine d'Alix avait épousé un cousin germain d'Arnoul (*voir la généalogie 2*). Par ailleurs, la grand-mère d'Arnoul était une Hainaut, lignage auxquels sont liés les Rozoy depuis le début du XII^e siècle⁷. Cette prestigieuse parenté de Hainaut faisait l'objet de toute l'attention des Rozoy. Renaud de Rozoy, grand-père d'Alix, avait apporté un appui militaire à son cousin Baudouin V de Hainaut, en guerre contre le comte de Brabant en 1182-1184⁸. Surtout, Roger de Rozoy, évêque de Laon et grand-oncle d'Alix, fut l'un des principaux artisans du mariage d'Isabelle de Hainaut, fille de Baudouin V, avec Philippe Auguste.

5. Contrairement aux deux précédents articles pour lesquels j'ai pu exploiter les actes consultés dans le cadre de ma thèse (*voir infra* n. 11), j'ai travaillé pour cet article uniquement à partir des moulages et de divers travaux consacrés aux Audénarde et aux Rozoy.

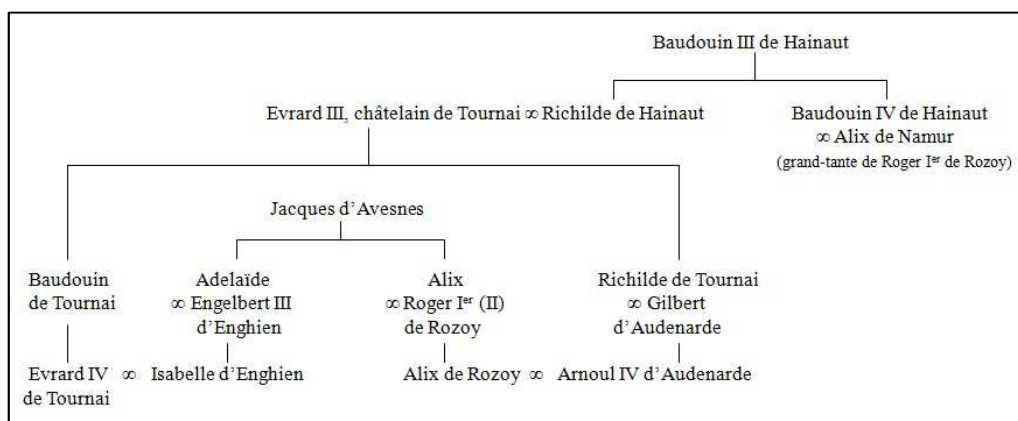
6. Gérard Adolphe MARTIN, *Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs*, 2 vol., Laon, 1863, t. 1, p. 384 et s. Maxime de SARS, *Le Laonnois féodal*, 5 vol., Paris, 1924-1934, t. 2 p. 595.

7. Je renvoie le lecteur aux généalogies fournies dans le premier article de cette série (*cité supra* n. 3)

8. Michel BUR, *La Champagne médiévale. Recueil d'articles*, Langres, 2005, p. 254.

Si Alix était apparentée – certes de façon éloignée – au roi de France, son époux Arnoul IV d'Audenarde était quant à lui fortuné, très présent à la cour de Flandre où il assumait la fonction de grand bailli, et un combattant renommé qui servit aussi dans l'ost royale française⁹. Cette union rapproche deux lignages en pleine ascension. Par ailleurs, Alix de Rozoy est probablement la dame d'Audenarde chantée dans le poème *Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors*, rédigé au milieu du XIII^e siècle¹⁰.

Généalogie 2 : cousinages entre Rozoy et Audenarde
dans la première moitié du XIII^e siècle



Alix use d'un grand sceau en tant que dame d'Audenarde pendant une trentaine d'années : de 1219, date à laquelle son union avec Arnoul IV d'Audenarde est avérée dans les actes¹¹, à 1249 (voir fiche 1 en annexe). La matrice en fut probablement gravée dès son mariage, comme souvent pour les dames au XIII^e siècle. Sa figure en pied est très délicatement représentée : tournée de trois-quarts à gauche, sa posture offre une certaine souplesse et le plissé du surcot est très finement ciselé. Le vêtement est étroit, soulignant les formes de la dame (fig. 1). Le bas de sa jupe s'évase en éventail sur l'exergue, associant subtilement l'image à la légende. Le fleuron que la dame tient à hauteur de son visage semble rappeler

9. Sur Arnoul IV d'Audenarde et Alix de Rozoy, voir quelques éléments biographiques dans Jean-François NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin (...1250-1276...) : cartulaires de Picquigny et d'Audenarde, *Veil rentier d'Audenarde et Terrier l'évêque* de Cambrai. Des écrits d'exception pour un clerc seigneurial hors normes ? », *Journal des savants*, 2012, n° 1, p. 69-119, notamment p. 88 (consultable en ligne sur le site de *Persée*). On trouvera une présentation détaillée du couple dans Robin MOENS, *Aan elkaar gewaagd. Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde en Alice van Rozoy (ca. 1175-1275)*, Audenarde, 2017 (consultable en ligne sur le site *Academia*). Voir également Ernst WARLOP, « Oudenaarde, Arnulf IV van », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, 2 vol., Bruxelles, 1966, t. 2, col. 657 (disponible en ligne : <http://www.kvab.be/nationaal-biografisch-woordenboek>], consulté le 24/01/2019).

10. Remco SLEIDERINK, « La dame d'Audenarde comme juge d'amour : le rapport intertextuel entre *Li Romans du Vergier et de l'Arbre d'Amors* et une chanson de Gillebert de Berneville » dans Michèle GOYENS et Werner VERBEKE (éd.), *Lors est ce jour grant joie née. Essais de langue et de littératures françaises du Moyen Âge*, Louvain, 2009, p. 177-190.

11. Selon Moens, le mariage remonte à 1209 (cité *supra* n. 9).

qu'elle a donné des héritiers au lignage – ou du moins qu'elle l'espère au moment de l'union—. Ce sceau est d'une qualité et d'un style similaire à celui que sa grand-tante Ide d'Avesnes, veuve de Guillaume de Saint-Omer, utilise en 1199¹².



*1. Premier grand sceau d'Alix de Rozoy, épouse puis veuve d'Arnoul IV d'Audenarde
utilisé avec un sceau secret probablement à partir de son veuvage en 1242
(ANF, moulages sc/D 10338 et 10338 bis).
Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.*

La légende la qualifie simplement de dame d'Audenarde. Malgré l'époque ancienne – 1219 –, la légende est en français. Dans le Laonnois, la plus ancienne légende entièrement en français figure en 1229 sur le sceau de Simon du Sart, châtelain de Laon¹³. Alix ne retient donc ni le latin, alors en usage sur les sceaux

12. ANF, sc/F5577. Ces deux sceaux ne sont pas gravés par la même main.

13. ANF, sc/P 1020. C'est assez proche d'autres cas relevés en France : un bourgeois de Sarlat en 1223 (Brigitte BEDOS-REZAK, « Les sceaux au temps de Philippe Auguste », dans Robert-Henri BAUTIER (dir.), *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations. Actes du Colloque international organisé par le CNRS*

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

de laïcs comme du clergé, ni le flamand, langue en usage à Audenarde (*Oudenaarde*). Veut-elle, par ce choix linguistique, afficher ses origines françaises afin de contrebalancer sa titulature, dédiée au lignage de son époux ? Ou la matrice de sceau fut-elle gravée en France, au moment du mariage de la jeune fille ?

La dame d'Audenarde utilise son sceau aux côtés des grands sceaux équestres de son époux (*fig. 2 et 3*) en 1219 puis en 1235¹⁴, sans le contre-sceller. On en connaît plusieurs empreintes en France et en Belgique, parfois fort détériorées. Celle conservée aux archives départementales de l'Aisne n'est aujourd'hui plus qu'un fragment. Elle validait un acte touchant à la dot de la sigillante¹⁵.



2. Premier grand sceau équestre d'Arnoul IV d'Audenarde, époux d'Alix de Rozoy, utilisé en 1221 avec un premier sceau secret – 65 mm et 27 mm (ANF, moulages sc/D 10336 et 10336 bis).

3. Second grand sceau équestre armorié d'Arnoul IV d'Audenarde utilisé en 1226 avec un autre sceau secret – 70 mm et 34 mm (ANF, moulages sc/D 10337 et 10337 bis).

Tous droits réservés aux Archives nationales, Paris.

(Paris, 29 septembre - 4 octobre 1980), Paris, 1982, p. 721-736, ici p. 733) ; Raoul Lardières, un chevalier du Vexin, en 1225 (ANF, sc/D 2546). Mais des légendes en langues vulgaires sont recensées dès la fin du XII^e siècle dans le sud du royaume. Sur les langues en usage sur les sceaux du Laonnois et du Soissonnais : Caroline SIMONET, *Sceaux et pouvoir à Laon et à Soissons (XI^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat, dactylographié, 2 vol., Paris I, 2008 (disponible au Centre de sigillographie des Archives nationales et aux Archives départementales de l'Aisne), t. 1, notamment p. 280 et p. 306.

14. Respectivement AGR 18401 et AGR 17960.

15. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 369.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Alix de Rozoy conserve cette belle matrice après la mort d'Arnoul IV en 1242. En 1244 puis en 1248, ce grand sceau est associé à un sceau secret placé à son revers (*voir fiche 2 en annexe*)¹⁶. Comme beaucoup de veuves à l'époque, Alix adopte l'usage du contre-sceau aux armes du défunt. La légende est calquée sur celle du second sceau secret d'Arnoul IV : *clavis sigilli*. Malgré les ressemblances, il ne s'agit pas d'un remploi de la matrice du sire par sa veuve. Le module du sceau secret d'Alix est inférieur (25 mm contre 35). Surtout, la disposition des lettres de la légende se révèle moins maîtrisée : *clavis* est gravé de façon resserrée, presque collé à la croisette, alors que les dernières lettres de *sigilli* s'espacent sans autre raison que remplir l'exergue.

La mort de son mari n'a pas incité Alix de Rozoy à changer de matrice en 1242. Sans doute entend-elle ainsi rappeler ses droits en tant que douairière d'Audenarde¹⁷. En revanche l'héritage de la seigneurie paternelle en 1250 après la mort de son frère Roger II (III) est à l'origine du retour en force des roses sur les nouveaux sceaux qu'elle adopte probablement dès cette date (*voir fiches 3 et 4 en annexe*)¹⁸.

En 1253, Alix de Rozoy valide un acte au moyen d'un nouveau grand sceau (*fig. 4*). Le type reste inchangé par rapport à la précédente matrice. La figure en pied de la sigillante est simplement mise au goût du jour. Le surcot est devenu ample, retenu par une ceinture. La dame est désormais coiffée d'un touret, comme sa sœur Clémence et sa belle-sœur Alix de Montmorency¹⁹. La posture de face donne au portrait une certaine raideur solennelle.

Alors que sur son premier grand sceau Alix approchait un lys de son visage, elle préfère désormais tenir une rose devant elle – à moins qu'il ne s'agisse de la broche qui ferme le col de son surcot, sa main retenant les cordons du manteau. Elle tient peut-être une rose dans l'autre main. Surtout, quatre roses ornent le fond du champ. Bien qu'elles soient assez petites, avec cinq pétales courts autour d'un cœur nettement visible, ces quintefeilles ne sont pas sans évoquer la disposition des deux grandes roses aux six longs pétales qui flanquaient la figure en pied de sa grand-mère Julienne de Rumigny.

La légende, très lacunaire, évoque son titre de dame d'Audenarde. Il est probable, au vu de l'étendue de la lacune, que Rozoy figurait également dans cette titulature, en première position après le prénom de la sigillante.

16. Respectivement ANF, J 538 n°6 (4) et AD Aisne, G 89.

17. Je renvoie ici aux travaux de Jean-Luc Chassel sur les sceaux de femmes, notamment : Jean-Luc CHASSEL, « Femmes, armoiries et lignage. Les sceaux des châtelaines de Saint-Omer et de Tournai (XIII^e-XIV^e siècles) », dans Marc LIBERT, Jean-François NIEUS (éd.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux (X^e-XV^e siècle). Entre contrainte sociale et affirmation de soi. Actes du colloque international, Bruxelles, Archives générales du royaume-Namur, Facultés universitaires, 27-28 novembre 2014*, Bruxelles, 2017 (Archives et Bibliothèques de Belgique, numéro spécial 103), p. 285-311.

18. On notera que l'hôpital qu'Alix de Rozoy fonde en 1242 à Lessines, seigneurie appartenant à son défunt mari, est dédié à Notre-Dame à la Rose. La fleur est mariale et la fondation, un hommage aux dernières volontés d'Arnoul IV qui avait prévu le financement de cette fondation par testament. Mais on ne peut s'empêcher de voir dans cette dédicace un rappel du lignage thiérachien d'Alix. Voir NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9), p. 87 n. 59. Notons également que l'évêque de Cambrai qui confirme la fondation est Guy de Laon, originaire de la cité épiscopale dont relève Rozoy et dont Roger de Rozoy, grand-oncle d'Alix, fut évêque en 1175-1207.

19. Respectivement ANF, sc/D 10322, AGR 4294, Birch 22706 et ANF, sc/D 3455 et D 3045.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



*4. Second grand sceau d'Alix de Rozoy, veuve d'Arnoul IV d'Audenarde, héritière de la seigneurie de Rozoy utilisé en 1253 avec un nouveau sceau secret (AGR 11932).
Tous droits réservés aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).*



*5. Second sceau secret d'Alix, héritière de Rozoy, utilisé en 1253 au revers du second grand sceau (AGR 11933).
Tous droits réservés aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).*

Un nouveau sceau secret est utilisé au revers de ce second grand sceau (*fig. 5*). Sa légende reste identique à celle du premier sceau secret. Seule une molette vient la compléter, emplissant l'espace disponible à la fin de l'exergue. Cela permet aux lettres d'être disposées de manière régulière, sans espacement aléatoire comme relevé sur le précédent sceau secret. Si le texte ignore aussi bien Rozoy qu'Audenarde, l'image associe en revanche les deux lignages : un écu parti, aux armes d'Audenarde en 1 et de Rozoy en 2. Ces dernières figurent d'une façon singulière. En effet, au lieu de conserver la disposition initiale des trois roses – deux en chef et une en pointe, ce qui aboutirait à la représentation d'une rose entière et d'une demi-rose dans la partition –, les trois fleurs sont pleinement figurées, alignées verticalement, formant un arc léger afin de s'inscrire au mieux dans l'espace délimité par l'écu. Le style de ces quintefeuilles est identique à celui du grand sceau. Alix de Rozoy a probablement commandé ce jeu de matrices au même graveur.

Sans doute le choix d'un sceau secret légendé *clavis sigilli* s'inspire-t-il du sceau secret d'Arnoul IV d'Audenarde, légendé de même. Mais rappelons que les Rozoy n'usaient que de sceaux secrets au revers de leur grand sceau. La sœur d'Alix, Clémence, comtesse de Salm, utilise une légende identique pour son sceau secret²⁰.

Alix de Rozoy a laissé une seule empreinte de ce deuxième grand sceau et de son sceau secret en 1253. Malgré les lacunes de la légende du grand sceau, la mise en avant de l'emblème lignager des Rozoy tant à l'avant qu'au revers suggère que leur gravure se fit assez rapidement après la mort de Roger II (III) de Rozoy en 1250. La nouvelle dame de Rozoy entend affirmer son titre et défendre ses droits, y compris face à son fils Jean qui a déjà hérité d'Audenarde. Elle se garde l'usage du titre et des armoiries de Rozoy dans un premier temps. Mais cette réserve semble ne concerner que son fils. En effet, sa sœur Clémence, comtesse de Salm et dame de Montcornet, utilise un sceau secret frappé des armes de Rozoy de 1255 à 1271²¹. Et sa belle-sœur Alix de Montmorency, remariée à Gauthier de Nemours, fait de même encore en 1265²². Ces dames affichent leurs liens avec le lignage de Rozoy, avec ou sans le consentement de l'héritière des lieux.

Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy : l'envie de roses

Le fils d'Alix de Rozoy, Jean I^{er} d'Audenarde, probablement né en 1225²³, hérite de la seigneurie paternelle en 1242 à la mort d'Arnoul IV d'Audenarde qui combattait encore à l'âge avancé de 60 ans²⁴. Jean contracte deux unions prestigieuses²⁵. Sa première épouse est Adèle de Soissons, morte avant 1250, qui lui aurait donné une fille, Marie. La seconde est Mathilde de Crecques, veuve de

20. ANF, sc/D 10322 bis, AGR 4295, Birch 22706.

21. Voir *supra* n. 15.

22. ANF, sc/D 3045 bis.

23. MOENS, *Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde* (cité *supra* n. 9), p. 62.

24. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 314, mentionne Arnoul d'Audenarde par erreur en 1263. Sans doute l'a-t-il confondu avec son fils Jean.

25. Sars, *Le Laonnois féodal* (cité *supra* n. 6) t. 2, p. 596.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Gérard III de Picquigny, vidame d'Amiens trépassé en 1248 ou 1249. Jean d'Audenarde l'épouse dès 1250²⁶. Ce mariage dure plus de quarante ans, malgré les nombreuses grossesses de Mathilde. Celle-ci donne une abondante descendance²⁷ à son second époux, dont Arnoul V, qui succède à son père comme seigneur d'Audenarde, et Jean, à qui échoit la terre de Rozoy. Mort septuagénaire, Jean I^{er} d'Audenarde nous a laissé pas moins de six matrices de sceaux, dont deux montrant les roses de Rozoy.

Dans un premier temps, Rozoy est totalement absente des sceaux du nouveau seigneur d'Audenarde. Jean I^{er} utilise tout d'abord deux grands sceaux héraldiques en 1245 et 1246 (*voir fiches 5 et 6 en annexe*). Il ne semble pas disposer d'un grand sceau équestre à ces dates. Sans doute est-il encore damoiseau à vingt ans. Au XIII^e siècle, il est courant qu'un jeune seigneur se contente d'un grand sceau héraldique avant d'adopter un grand sceau équestre une fois devenu chevalier. Dans le Laonnois, le comte Jean II de Roucy, encore damoiseau, use en 1211 d'un grand sceau héraldique puis en 1228 d'un grand sceau équestre²⁸. Son père change de matrice entre 1260 et 1265²⁹ en suivant le même schéma.



6. Premier sceau héraldique de Jean d'Audenarde, sans doute une matrice pré-gravée, utilisé en 1245 (ANF, moulage sc/D 10339).

7. Second sceau héraldique de Jean d'Audenarde, utilisé en 1246 (ANF, moulage sc/D 10340).

Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).

Les deux empreintes des grands sceaux héraldiques de Jean I^{er} d'Audenarde, recensées en France, sont de cire naturelle – qualifiée par Douët d'Arcq de jaune

26. Sur Mathilde (ou Mahaut) de Crecques, voir NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9), notamment p. 78-80. Sur Jean I^{er} d'Audenarde : WARLOP, « Oudenaarde, Jan van », dans *Nationaal Biografisch* (cité *supra* n. 9), t. 2, col. 660 et MOENS, *Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde* (cité *supra* n. 9), p. 69-71.

27. Warlop évoque neuf enfants (*ibidem*).

28. Respectivement AD Aisne, Hôtel-Dieu de Laon, B 23 (4) et ANF, sc/D 1022.

29. ANF, sc/D 1023 et D 1024.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

pour celle de 1245, de brune pour 1246³⁰ – et appendues par des doubles queues de parchemin à des actes traitant d'affaires diplomatiques entre la France et le comté de Flandre³¹.

Une première matrice est utilisée en mars 1245 (*fig. 6*). La seconde, appendue à un acte de janvier 1246, conserve les mêmes armoiries et une légende proche (*fig. 7*). En revanche, la dimension change : le second sceau gagne une dizaine de millimètres. Pourquoi ce renouvellement ? Perte, rayure dommageable de la matrice, vol... Le mariage de Jean avec Adèle de Soissons en juillet 1245 est peut-être à l'origine de ce changement au profit d'une matrice de meilleure facture.

En effet, malgré leurs similitudes, les empreintes des deux sceaux de Jean révèlent une qualité de gravure des matrices très inégale. On est loin de l'exemple de son grand-père maternel Roger I^{er} (II) de Rozoy qui changea de sceau au profit d'une matrice plus grande mais gravée par le même artisan dans un style identique³².

Le premier sceau (*fig. 6*) offre une légende mêlant le latin au français. Comme souvent, le graveur maîtrise à peu près la forme latine du prénom Jean (*Iohannes*) mais pas celle de la seigneurie d'Audenarde, laissée en français – signe qu'il était lui-même français ? –. L'artisan n'était sans doute pas un orfèvre ni même un fondeur-mouleur chevronné : la croisette initiale n'est pas située au milieu par rapport au sommet de l'écu mais se trouve décalée vers la droite ; le prénom est bien décliné mais compte un H de trop (*Ihohannis*) ; quant aux deux E d'Audenarde, ils sont gravés à l'envers. Le bombé de l'écu est réussi mais les fasces des armoiries un peu irrégulières.

Somme toute, cette empreinte donne l'impression qu'elle provient d'une matrice pré-gravée. Exergue et écu étaient probablement vierges. Une fois choisie par Jean I^{er} d'Audenarde, la matrice fut gravée à son nom et marquée de ses armoiries. Rien dans la légende ne permet de déterminer si la matrice fut réalisée du vivant d'Arnoul IV d'Audenarde ou après sa mort. La maladresse de la gravure peut aussi bien être le signe de la commande d'un jeune damoiseau aux moyens limités car en attente d'héritage, que celui d'une réalisation hâtive à l'annonce de la mort soudaine du vieux sire d'Audenarde à Taillebourg.

Le second sceau héraldique (*fig. 7*) offre plus de maîtrise. La légende est entièrement en latin et n'offre pas d'inversion ni d'ajout de lettres. La croisette est bien centrée par rapport à l'image. De toute évidence, Jean I^{er} d'Audenarde s'est adressé à un graveur ayant plus de métier. Sans doute a-t-il déboursé un peu plus aussi. Ce sceau héraldique semble abandonné assez rapidement, mais nous verrons plus loin que les apparences sont trompeuses.

30. Je me fie ici aux fiches manuscrites préparatoires à la rédaction des inventaires de Douët d'Arcq, consultables au Centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales.

31. ANF, J 539 n°14 (12 et 30).

32. ANF, sc/Ch 612 et D 3452.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Dès 1248, Jean I^{er} d'Audenarde utilise un nouveau grand sceau, équestre celui-là, contrescellé d'un sceau secret (voir *fiches 7 et 8 en annexe*). On connaît sept empreintes du grand sceau et quatre du sceau secret. La plupart sont conservées en Belgique³³ ; deux sont en France, détenues par les archives départementales de la Somme³⁴. Le sire d'Audenarde est-il désormais adoubé ? Il exhibe les armoiries d'Audenarde sur les deux écus du grand sceau et du sceau secret, ainsi que sur le caparaçon de son destrier, qui s'envole en plis souples (*fig. 8*). La légende du grand sceau déroule sa titulature de seigneur d'Audenarde. Celle du sceau secret reprend l'exemple des sceaux secrets anonymes de ses parents. Rien sur Picquigny ni la vidamie d'Amiens car la gravure de la matrice est antérieure à son union avec Mathilde de Crecques, dame des lieux, en 1250.



*8. Premier grand sceau équestre de Jean I^{er} d'Audenarde, utilisé de 1248 à 1256 avec son sceau secret (ANF, moulages sc/P 43 et 43 bis).
Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).*

Jean I^{er} d'Audenarde ne modifie pas ses deux nouveaux sceaux après son second mariage en 1250 : il les utilise au moins jusqu'en 1256. Quant aux roses, sa mère Alix de Rozoy n'a pas hérité des biens de son frère Roger II (III) avant 1250 : elles n'ont donc pas de raison de figurer sur ce sceau gravé au moins en 1248³⁵.

33. AGR 662, 1084 et 1085, 7531 et 7532, 11825, 22735 et 22736, 22741.

34. ANF, sc/P 47 et P 47 bis.

35. AGR 22735 et 22736. Sars affirme qu'il adopte les armes de Picquigny (un *fascé* à la bordure) lors de son union avec Mathilde de Crecques (*Le Laonnois féodal* (cité *supra* n. 6) t. 2, p. 596). Il semble avoir confondu avec les armes d'Audenarde (un *fascé*), très proches quand gravées sur un sceau car dépourvues de leurs émaux et métaux.

En 1262 Jean I^{er} scelle avec deux nouvelles matrices, légèrement plus grandes que les précédentes (*voir fiches 9 et 10 en annexe*). Soudain, les roses de Thiérache font leur apparition. A l'image du précédent grand sceau équestre, la housse du destrier, dont les plis raides valorisent la lecture des armoiries, est ornée du *fascé* d'Audenarde, de même que l'écu qui protège le chevalier (*fig. 9*). Mais trois petites quintefeuilles ornent le fond du champ devant la monture, sous son ventre entre les pans de la housse, entre sa croupe et le bras du cavalier qui brandit son épée derrière lui.



9. Second grand sceau équestre de Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy, utilisé de 1262 à 1291 avec son sceau secret (ANF, moulages sc/F 462 et 462 bis).
Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).

Cette disposition des roses n'est pas sans rappeler le sceau de sa tante Alix de Montmorency, la dernière épouse de Roger II (III) de Rozoy³⁶. Sans doute Jean I^{er}

36. ANF, sc/D 3455.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-
© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

d'Audenarde connaît ce sceau, dont des empreintes pouvaient se trouver appendues à des actes des archives de la famille de Rozoy, qui sont revenues à sa mère au moment de l'héritage. Jean-François Nieuws a montré l'attention que Jean I^{er} d'Audenarde et son épouse Mathilde de Crecques ont porté aux archives de leur lignage : ils ont chacun commandé des cartulaires soignés, enluminés pour l'un d'eux, à une époque précoce pour des seigneurs de ces régions septentrionales³⁷. Jean I^{er} d'Audenarde peut également avoir vu la matrice du sceau d'Alix de Montmorency du temps où celle-ci était encore unie à son oncle.

D'autres sceaux montrant une composition proche auraient pu inspirer l'image de ce sceau : dans le deuxième article de cette série, nous avons signalé le sceau d'Eudes de Bourgogne, utilisé en 1259 avec trois molettes disposées autour de sa figure équestre³⁸. Mais la proche parenté avec Alix de Montmorency permet sans grand risque d'erreur de désigner le sceau équestre de cette dame comme le modèle du nouveau grand sceau de Jean I^{er} d'Audenarde. On signalera que son beau-fils, Jean de Picquigny, vidame d'Amiens, utilisa en 1300 un second grand sceau équestre au champ orné de façon semblable avec des feuilles (*fig. 10*). Le fils cadet du vidame, Gérard de Picquigny, fit de même avec des objets – peut-être des grelots – en 1322 (*fig. 11*). Ont-ils voulu imiter le grand sceau de Jean d'Audenarde ?



10



11

10. *Second grand sceau équestre de Jean de Picquigny, beau-fils de Jean d'Audenarde, utilisé en 1300 – 70 mm (ANF, moulage sc/P 51).*

11. *Grand sceau équestre de son fils cadet Gérard de Picquigny, utilisé en 1322 – 55 mm (ANF, moulage sc/P 54).*

Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).

Au revers de son second grand sceau équestre, le sire d'Audenarde conserve un sceau secret avec la même légende anonyme qu'au précédent mais il fait disparaître Audenarde de l'image : l'écu est gravé uniquement des trois roses.

37. NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9).

38. ANF, sc/D 871.

Comme à l'avant, leur cœur est creux, entouré de cinq pétales courts et arrondis. Ce sceau secret de Rozoy est utilisé au revers du grand en 1283 pour un hommage au comte de Flandre³⁹. D'après Lainé, il aurait également servi à contre-sceller un sceau héraldique en 1265 : « un écu *fascé de six pièces*, et *trois quintefeuilles* au contre-scel »⁴⁰. La description du contre-sceau correspond au sceau secret utilisé à partir de 1262. L'avant semble désigner le second grand sceau héraldique de 1246 (*fig. 7*)⁴¹. Cette mention suggère que Jean I^{er} continuait à l'utiliser à la place de son grand sceau équestre lors de déplacements ou en certaines occasions, probablement de moindre portée – ici une transaction au bénéfice de son cousin Gobert VII d'Aspremont, fils de sa tante Julienne de Rozoy (*voir la généalogie 1*) –.

L'iconographie des seconds grand sceau et sceau secret de Jean I^{er} valorise donc la parenté de Rozoy, sans pour autant délaisser Audenarde au sceau équestre⁴². La légende de ce dernier associe, en seconde place, la seigneurie maternelle à la terre paternelle : « sceau de Jean, dit seigneur d'Audenarde et seigneur de Rozoy ». On notera la redondance du titre de seigneur.

Jean I^{er} utilise ces deux matrices encore en 1291. Sans doute les conserve-t-il jusqu'à sa mort en 1293 ou 1294. L'héritage de Rozoy motive clairement le renouvellement des sceaux. La finesse de la gravure et la souplesse accrue des postures du cavalier et de sa monture ne sont pas ici les moteurs du changement, mais en sont les conséquences : l'art de la gravure ne cesse de progresser au fil du temps, et la seconde matrice de sceau équestre en bénéficie.

L'irruption soudaine des titres et emblèmes de Rozoy en 1262 sur les sceaux de Jean I^{er} est-elle liée à la mort d'Alix de Rozoy ? Celle-ci aurait souhaité les conserver de son vivant. La date de sa mort est cependant variable selon les auteurs : entre 1262 et 1275⁴³. L'usage de ces nouveaux sceaux par Jean I^{er} pourrait indiquer que sa mère n'est plus dès 1262. Il est plus probable qu'elle cède ses droits à son fils à cette date, comme le laisserait penser l'absence de mention de Rozoy sur sa pierre tombale⁴⁴.

L'émergence des roses en 1262 ne doit pas occulter l'intérêt que Jean I^{er} portait depuis plusieurs années pour les biens et droits de sa mère dans les terres ancestrales de Rozoy. Ainsi, en 1252, au lendemain de Noël, le sire d'Audenarde, épaulé par des chevaliers et vassaux, n'hésita pas à engager une rixe avec les religieux de Signy en Thiérache au sujet de droits concédés en son temps par

39. AD Nord, Chambre des comptes (ANF, sc/F 462 et 462 bis).

40. Louis LAINE, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, 11 vol., Paris, 1844, t. 9, article *Briey d'Aspremont*, p. 34.

41. Lorsqu'il évoque les sceaux, Lainé précise généralement s'il s'agit d'un équestre ; il est donc peu probable qu'il désigne ici le sceau équestre de Jean I^{er} portant le fascé d'Audenarde.

42. Sars affirme qu'il échange les armoiries de Picquigny contre celles de Rozoy, ce qui est peu cohérent avec ce second grand sceau équestre (*Le Laonnois féodal* (cité *supra* n. 6) t. 2, p. 596).

43. Martin évoque 1262 (*Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 386). Melleville (Maximilien MELLEVILLE, *Dictionnaire de l'Aisne*, 2 vol., Laon-Paris, 1857, t. 2 p. 176) fournit la date de 1265. Sleiderink (« La dame d'Audenarde comme juge d'amour » (cité *supra* n. 10), p. 181) suggère 1268 et n'exclut pas 1275. Moens retient 1275 (*Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde*, cité *supra* n. 9).

44. SLEIDERINK, « La dame d'Audenarde comme juge d'amour » (cité *supra* n. 10), p. 181.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

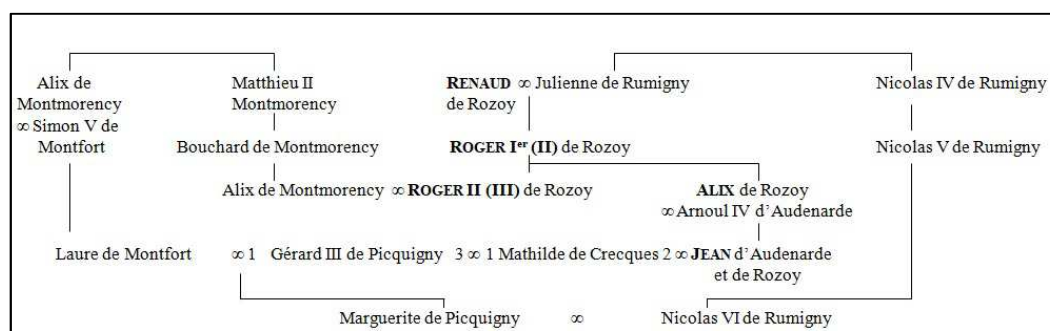
Roger II (III). La sentence arbitrale qui détaille l'affaire évoque même des morts⁴⁵. En l'absence d'époux, le fils veillait à défendre les intérêts de sa mère restée veuve, et donc ceux du lignage.

L'attachement au lignage maternel semble assez naturellement se manifester sur les derniers sceaux de Jean I^{er}. Plus surprenant, les sceaux de sa riche et dynamique épouse Mathilde de Crecques figurent également les roses. En revanche, sa sœur Marie ne semble pas avoir relevé l'usage des roses. Il est vrai qu'elle n'a aucun droit sur Rozoy ni aucune autre terre de Thiérache qui reviennent intégralement à Jean I^{er}.

Mathilde de Crecques, épouse de Jean I^{er} : l'adoption des roses

La nouvelle dame d'Audenarde, épousée en 1250, apporte avec elle le nourrisson issu de sa première union : le petit Jean de Picquigny est alors probablement âgé de deux ans. Mathilde de Crecques a connu un mariage éphémère de deux ou trois ans avec Gérard III de Picquigny dont c'était la troisième union, mais la seule lui ayant apporté un héritier mâle⁴⁶. On remarquera que le premier mariage du sire de Picquigny avec Laure de Montfort puis l'union de leur fille Marguerite l'avaient fait entrer dans le cousinage des Rozoy (*voir la généalogie 3*). Sa veuve Mathilde, désormais tutrice de leur fils pour la seigneurie de Picquigny et la vidamie d'Amiens, représente un très beau parti pour Jean I^{er} d'Audenarde : il administre aux côtés de son épouse les biens considérables de son beau-fils mineur pendant de nombreuses années⁴⁷.

Généalogie 3 : cousinages entre Rozoy et Picquigny au milieu du XIII^e s.



Sur le sceau qu'elle utilise en 1252 (*voir fiche 11 en annexe*), Mathilde de Crecques souligne en légende son titre de « vidamesse d'Amiens et dame de

45. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 385-386.

46. NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9), p. 78-80. Mathilde était apparentée à Gérard de Picquigny : sa tante Béatrix de Crecques avait épousé Renaud de Picquigny, frère cadet de Gérard.

47. Sur les sceaux de ces châtelaines héritières ou douairières, voir CHASSEL, « Femmes, armoiries et lignage » (cité *supra* n. 17).

Picquigny ». Jean de Picquigny est encore mineur, ce qui justifie que sa mère et tutrice s'intitule ainsi. En fait, la dame conserve toute sa vie cette titulature dans les actes, même après que son fils a pris en main son héritage. Elle s'affirme sur son grand sceau de façon très indépendante de son nouvel époux, bien qu'elle lui ait déjà donné un héritier, le futur Arnoul V (*fig. 12*). Elle ne mentionne son union avec Jean I^{er} ni en légende ni sur l'image. Sa figure en pied, pleinement de face dans une posture assez rigide, est richement vêtue d'un manteau de vair, la taille marquée par une ceinture, portant un faucon sur le poing. La chasse est également évoquée par la présence d'un chien qui fait office de piédouche.



12. Premier grand sceau de Mathilde de Crecques, épouse de Jean I^{er} d'Audenarde utilisé en 1252 avec un petit sceau aux armes de Picquigny au revers (ANF, moulages sc/P 48 et 48 bis).

Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris).

L'absence de toute référence au lignage d'Audenarde signifie-t-elle que la matrice remonte à sa première union avec Gérard III de Picquigny ? On pourrait objecter que le titre de vidamesse rend la chose peu probable : cette fonction était assumée par son époux. Or les fonctions de vidame ou d'avoués sont devenues héréditaires, similaires à des titres comme celui de dame de Picquigny. Ainsi en 1313, Jeanne d'Eu, mariée à Renaud de Picquigny – petit-fils de Mathilde de Crecques –, s'affirme vidamesse d'Amiens sur son grand sceau⁴⁸.

48. ANF, sc/P 53.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Le petit sceau utilisé au revers du grand appuie l'hypothèse d'un jeu de matrices antérieur au mariage avec Jean I^{er} : la légende ignore toujours Audenarde, mentionnant simplement le prénom de la sigillante ; surtout, l'écu est aux armes de Picquigny (un *fascé à la bordure*) et non un parti aux armes des deux lignages. La bordure qui figure dans cet écu est d'une gravure prononcée qui rend impossible toute confusion avec les armes d'Audenarde, pourtant très proches. La conservation de sceaux datant d'un premier mariage est également attestée pour Marie de Conflans, veuve de Jean de Mortagne, châtelain de Tournai⁴⁹. Comme Mathilde, Marie avait une enfant en bas âge, héritière des biens de son premier mari. Jean-Luc Chassel suggère dans son cas la nécessité de défendre les droits de sa fille et son propre douaire, mais il y voit aussi une marque d'indépendance vis-à-vis de son second mari Jean de Harnes. Il pourrait en être de même pour Mathilde de Crecques.

Ce premier grand sceau et le petit sceau qui l'accompagne furent utilisés aux côtés du premier grand sceau équestre et sceau secret de Jean I^{er} d'Audenarde. Il s'agissait de valider une transaction sur la dîme d'Hangest. Ces empreintes, uniques, se trouvent aujourd'hui aux archives départementales de la Somme.

Une trentaine d'années plus tard, une série de six empreintes⁵⁰ révèle que, à l'image de son époux, Mathilde de Crecques a commandé une nouvelle matrice de grand sceau, accompagnée d'un sceau secret (*voir fiches 13 et 14 en annexe*). Utilisé à trois reprises entre 1285 et 1293, ce jeu de matrices fut peut-être réalisé au moment où Jean I^{er} lui-même changea de grand sceau équestre pour adapter légende et image à son nouveau titre de seigneur de Rozoy. Nous verrons plus bas qu'il fut probablement utilisé déjà en 1271.

La gravure du grand sceau, d'un module légèrement supérieur au précédent, est de grande qualité (*fig. 13*). La posture de la figure de la sigillante est souple et le travail des plis du surcot et du manteau, cassés sur les pieds de la dame, très soigné. Le chien a disparu mais l'oiseau demeure, porté par une main gantée. Deux écus aux armes ont été introduits : à gauche de la dame – place d'honneur –, non pas les armes de l'époux Jean I^{er} d'Audenarde qui sont à droite, mais celle de Picquigny. En 1285, Jean de Picquigny, fils de Mathilde et de Gérard III, est à la tête de la seigneurie, ainsi que de la vidamie d'Amiens, depuis une vingtaine d'années. Mathilde est alors veuve de Gérard III de Picquigny depuis plus de trente-cinq ans. Pourtant elle valorise sur cette image le lignage de son premier époux. Il en va de même pour la légende : la vidamie d'Amiens et la seigneurie de Picquigny devancent Audenarde et Rozoy.

49. CHASSEL, « Femmes, armoiries et lignage » (cité *supra* n. 17), p.290-291.

50. AGR 7613 et 7614, 16248 et 16249, 18933 et 18934.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



*13. Second grand sceau de Mathilde de Crecques,
épouse de Jean I^{er}, sire d'Audenarde et de Rozoy
utilisé en 1285-1293 (AGR, moulage 18933).*

Tous droits réservés aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).

Cependant, à la différence du premier grand sceau, cette nouvelle matrice n'ignore plus Audenarde, présente en légende et sur l'image. Bien plus, Rozoy est également introduite. Certes elle est l'ultime titre de la légende. Mais quatre roses parsèment également le fond du champ, accompagnant chaque écu armorié. Cette disposition des roses, de part et d'autre de la figure de la sigillante, rappelle le sceau de la bisaïeule de son époux, Julienne de Rumigny⁵¹, et surtout le second grand sceau de sa belle-mère Alix de Rozoy (*fig. 4*).

De même, le sceau secret dont Mathilde fait désormais usage, associe dans un écu parti les armes de Rozoy en 1, celle d'Audenarde en 2 (*fig. 14*). Rozoy est à la place d'honneur. Pourtant la légende passe sous silence l'héritage thiérachien : il s'agit du « sceau secret de Mathilde, dame d'Audenarde ».

51. ANF, sc/D 3456 et D 1277.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



14. *Sceau secret de Mathilde de Crecques, épouse de Jean I^{er}, sire d'Audenarde et de Rozoy, utilisé de 1271 à 1293 au revers de son second grand sceau (AGR, moulage 18934).*

Tous droits réservés aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).

Comme le second grand sceau, la gravure de ce sceau secret est délicate, le fond du champ orné d'un rinceau, les fascies ornées de guillochures. Le module ne change pas de façon significative. Les trois roses ne sont pas figurées à la manière choisie par Alix de Rozoy sur son second sceau secret (*fig. 5*). Les armoiries de Rozoy sont ici classiquement disposées (deux roses en chef, une en pointe) mais visibles à moitié en raison du parti. Comme à l'avvers, ces roses ont un cœur large et des pétales non pas courts et bombés, comme sur les grand sceau et sceau secret de Jean I^{er}, mais aplanis et larges. Ce style rappelle les larges roses qui entouraient la figure équestre d'Alix de Montmorency sur son premier grand sceau⁵². Ce dernier, qui a une certaine renommée aujourd'hui, connaissait déjà un certain succès dans le lignage au XIII^e siècle : il pourrait non seulement avoir inspiré la composition de l'image du grand sceau équestre de Jean I^{er} d'Audenarde, mais aussi le style des roses du grand sceau et du sceau secret de Mathilde de Crecques. On notera que celle-ci suit désormais la tradition des Rozoy et des Audenarde, attachés au sceau secret plutôt qu'au contre-sceau en tant que tel ou au petit sceau.

Ce sceau secret est en usage dès 1271. En effet, Mathilde valide à cette date la charte fixant son douaire (*fig. 15*) aux côtés de son époux, de ses enfants et de nombreux témoins⁵³. N'ayant pas consulté cet acte, j'ai travaillé à partir d'une photographie montrant le revers du gâteau de cire⁵⁴. Cela me prive du grand

52. ANF, sc/3455.

53. Mons, AE, Chartes Hainaut, n°70.

54. Cette photographie illustre l'article NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9), p. 94.

sceau : je ne sais s'il s'agit déjà du second grand sceau utilisé en 1285-1293. En revanche, l'empreinte ronde ainsi visible est sans doute possible la même que celles repérées en 1285-1293. Les similitudes de style des roses de ce sceau secret et de celles du second grand sceau penchent en faveur d'une gravure par le même artisan, probablement à la même date. Le second grand sceau de Mathilde pourrait donc être utilisé dès 1271.

Ce second jeu de matrices dévoile un subtil équilibre dans le couple entre les biens et titres que chacun apporte au mariage. L'heureux héritage qu'Alix de Rozoy touche au moment de l'union de son fils avec Mathilde de Crecques et qu'elle lui transmet vers 1262 est évoqué très clairement grâce aux roses et à la légende, sans surpasser les titres personnels de la dame sur le grand sceau. Le sceau secret est entièrement consacré aux biens de Jean I^{er} – concession de la dame face à la prééminence de Picquigny sur le grand sceau ?

L'adoption de références à Rozoy, en plus d'Audenarde, par Mathilde de Crecques montre le prestige demeuré attaché à ce lignage. Jean I^{er} lui-même n'hésite pas à la même époque à utiliser un sceau secret exclusivement marqué aux armes de Rozoy. Malgré ce bourgeonnement de roses sur les sceaux du couple, les usages d'aînesse s'imposent au moment de répartir les biens entre les enfants, notamment les deux premiers fils du couple : l'aîné, Arnoul, reçoit Audenarde ; le cadet, Jean, hérite de Rozoy⁵⁵.

Jean II d'Audenarde, sire de Rozoy : le crépuscule des roses

Jean, second seigneur de Rozoy à porter ce prénom, n'est pas contraint d'attendre la mort de son père en 1293-1294 pour hériter de ses terres de Thiérache. En 1271 Jean II utilise un sceau héraldique mentionné dans *Les sceaux armoriés des Pays-Bas*⁵⁶ (voir fiche 15 en annexe). Il est appendu à l'acte par lequel son père Jean I^{er} fixe le douaire de son épouse Mathilde de Crecques. Cet acte compte de nombreux sceaux de cire brune sur double queue de parchemin (fig. 15). Le jeune sire de Rozoy scelle après son père Jean I^{er}, sa mère Mathilde et son frère aîné Arnoul, héritier d'Audenarde. D'autres sigillants suivent.

La légende, lacunaire, semble le qualifier de « Jean de Rozoy, fils du seigneur d'Audenarde ». L'image est un écu à *trois roses* (fig. 16). Les trois fleurs ont un cœur et des pétales au modelé bombé, très rond, comme si l'on avait gravé six gros points. Ce style rappelle les roses des grands sceaux et du petit sceau de son ancêtre, Roger I^{er} (II) de Rozoy, en usage autour de 1200⁵⁷. N'ayant pas consulté cet acte et en l'absence de précision dans l'inventaire des sceaux des Pays-Bas, j'ignore la dimension de ce premier grand sceau héraldique. Cependant la comparaison avec le sceau secret de sa mère, visible à gauche (fig. 15), me fait estimer son module à 40 mm.

55. SARS, *Le Laonnois féodal* (cité supra n. 6) t. 2, p. 596.

56. Jean Théodore de RAADT, *Les sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, Bruxelles, 1897, p. 272.

57. ANF, sc/Ch 612, D 3452 et 3452 bis.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



15. Acte de 1271 fixant le douaire de Mathilde de Crecques (détail).

Le premier grand sceau héraldique de Jean II d'Audenarde, indiqué par la mention « J. Rosois » au-dessus de la languette de parchemin, est placé en quatrième position, après les sceaux de son père (disparu), sa mère et son frère aîné Arnoul (Mons, AE, Chartes Hainaut, n°70).

Photographie de J.F. Nieus. Tous droits réservés aux Archives de Mons.

Légende et image laissent à penser que, dès cette date, Jean II est à la tête de la seigneurie. La mention « J. Rosois » au-dessus des attaches du sceau semblent le confirmer. La référence à sa filiation d'Audenarde en légende est-elle le signe qu'il est encore damoiseau ? Ou s'agit-il pour le jeune seigneur – il a alors une quinzaine d'années⁵⁸ – de préciser son appartenance lignagère dans une Thiérache où le nom de Rozoy est souvent utilisé par des chevaliers ou clercs des lieux ?

58. NIEUS, « Les quatre travaux de maître Quentin » (cité *supra* n. 9), p. 80. Selon Moens, Jean pourrait être né vers 1254 (*Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde* (cité *supra* n. 9), p. 70).

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019



16. Premier grand sceau héraldique de Jean II d'Audenarde, sire de Rozoy.

Original de 1271 en cire verte brunie sur double queue de parchemin

(Mons, AE, Chartes Hainaut, n°70).

Photographie de J.F. Nieus. Tous droits réservés aux Archives de Mons.

Un second sceau est mentionné en 1280 et en 1296⁵⁹ (*voir fiche 16 en annexe*). Il ne s'agit désormais pas d'un sceau de damoiseau : la légende précise bien qu'il est chevalier (*fig. 17*). Cadet d'un lignage puissant mais non princier, il ne peut prétendre au sceau équestre en cette fin de XIII^e siècle. L'image est simple, dépourvue des rinceaux qui enrichissent le sceau secret de sa mère à la même époque (*fig. 14*).



17. Second grand sceau de Jean II d'Audenarde, sire de Rozoy,

fils cadet de Jean I^{er} d'Audenarde et MATHILDE de Crecques,

utilisé en 1280-1296 sans contre-sceau (AGR, moulage 7571).

Tous droits réservés aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).

59. RAADT, *Les sceaux armoriés* (cité *supra* n. 49), p. 272.

Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne – 2019-

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2019

Les trois roses qui s'inscrivent dans l'écu ont un large cœur creux entouré de cinq pétales arrondis. Leur style les distingue nettement des roses du premier sceau de 1271. En revanche les modules sont similaires : 43 mm pour le second sceau.

Si nous le comparons aux dimensions des deux grands sceaux héraldiques de son père Jean I^{er} d'Audenarde, on relève qu'il est plus petit de 13 à 23 mm. Image et module, replacés dans la série des sceaux du lignage, indiquent clairement le statut de cadet du dernier titulaire de la seigneurie de Rozoy. Sans doute n'a-t-il pas hérité d'autres terres que Rozoy : les diverses possessions venues de l'héritage inespéré de sa grand-mère Alix furent-elles conservées par les Audenarde⁶⁰ ? Il est certain que le dernier Rozoy ne peut prétendre à un rang aristocratique.

Selon Duchesnes, repris par Martin, Jean II aurait vendu dès 1289 au moins sa seigneurie de Rozoy au roi Philippe le Bel. Cette même année, ce dernier l'aurait alors échangée, ainsi que divers biens, avec son connétable Gaucher de Châtillon contre d'autres terres⁶¹. Jean II de Rozoy conservait cependant l'usufruit de ses terres jusqu'à sa mort.

Cette cession en 1289 intrigue. D'autant que Martin évoque dans un autre passage 1303⁶². Jean II est-il poussé par le besoin lorsqu'il vend Rozoy ? Martin justifie la vente par l'absence d'hoirs : le sire de Rozoy aurait organisé cette cession afin de se garantir des revenus pour ses vieux jours tout en conservant la jouissance de ses biens. La date de 1303 me paraît plus plausible pour plusieurs raisons. En 1289, âgé d'environ 35 ans, Jean II pouvait encore espérer contracter une union et avoir descendance. De plus, en 1291 et 1293, alors que Rozoy est censée alors être échue aux Châtillon d'après Duchesne, Jean I^{er} d'Audenarde et son épouse Mathilde de Crecques utilisent leurs grands sceaux et sceaux secrets aux armes et titres de Rozoy. Enfin, la cession de Rozoy du vivant de Jean I^{er} d'Audenarde, très attaché à l'héritage de sa mère Alix, est peu vraisemblable.

En 1312, l'usufruit de Jean II est encore mentionné comme clause restrictive dans un acte, mais plus en 1328⁶³. Jean II est alors probablement décédé. Il n'a jamais contracté d'alliance matrimoniale : c'est le dernier sire de Rozoy descendant de Gérard, seigneur des lieux en 1100. Ni Gaucher de Châtillon, qui a acquis la seigneurie, ni ses héritiers n'adoptent les trois roses de Rozoy, emblèmes devenus bien modestes en ce début de XIV^e siècle où le lignage de Rozoy s'efface. Aucun membre de la nombreuse fratrie de Jean II d'Audenarde ni aucun cousin de sa génération n'utilise d'écu aux trois roses ni de quintefeuille ornementale. Les roses de Thiérache sont définitivement fanées, du moins sur les sceaux.

60. Voir la carte des biens thiérachiens d'Alix de Rozoy dans MOENS, *Biografie van Arnulf IV van Oudenaarde* (cité *supra* n. 9), p. 182.

61. André DUCHESNE, *Histoire de la maison de Chastillon*, Paris, 1621, p. 333. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 422. SARS, *Le Laonnois féodal* (cité *supra* n. 6) t. 2, p. 220.

62. MARTIN, *Essai historique* (cité *supra* n. 6), p. 384.

63. *Ibidem*, p. 450.

Conclusion

Depuis leur apparition en 1195 sur les sceaux de Julienne de Rumigny et son fils Roger I^{er} (II) de Rozoy, les roses n'ont cessé d'être gravées sur les matrices des membres du lignage. Nous avons recensé 32 sceaux de sigillants du lignage de Rozoy entre 1182 et 1296. A l'exception de Renaud de Rozoy⁶⁴, tous ces sigillants ont adopté sur l'un de leurs sceaux au moins les roses. Celles-ci figurent sur 21 sceaux : 13 sont des grands sceaux (équestres, en pied ou héraldiques), 8 sont des petits sceaux ou sceaux secrets utilisés comme contre-sceaux.

Les dames semblent s'être particulièrement approprié cet emblème au milieu du XIII^e siècle, soucieuses d'afficher leurs droits mais aussi leurs liens de sœurs, épouses ou filles avec les seigneurs des lieux, sans parler de la dimension poétique de cette fleur. Le succès des roses sur les sceaux de Jean I^{er} d'Audenarde et de Mathilde de Crecques, que je n'attendais pas, soulignent l'attachement du flamand à ses origines maternelles. La vente de Rozoy par leur fils Jean II n'en est que plus surprenante. Mais elle montre la fragilité d'un simple titre seigneurial : sans qualité comtale, dépouillé des nombreuses possessions accumulées par le lignage au fil du temps en Thiérache et en Champagne, privé d'une alliance matrimoniale avantageuse, le dernier Rozoy retrouve le rang de modeste seigneur auquel s'étaient arrachés ses ancêtres depuis le début du XII^e siècle.

Par ailleurs, cette série de sceaux autorise une étude précise des modalités de figuration des roses (*fig. 18*). La fleur, pourtant simple quintefeuille, est gravée avec une grande variété de styles sur les sceaux du lignage au cours de ce siècle. Au point qu'il est aisé de déterminer si le graveur qui a œuvré pour un grand sceau a également produit le contre-sceau ou le sceau secret, ou si les époux se sont adressés à des artisans différents pour faire réaliser leurs matrices.

Les différences de style ne suivent pas une évolution chronologique. Chaque artisan a son propre coup de ciseau ou poinçon : il cisèle et grave ces minuscules motifs selon ses habitudes et sa technique personnelle.

On relève des constantes, ou du moins des influences entre membres du lignage⁶⁵. Le sceau secret a les faveurs des Rozoy et des Audenarde. Peut-être faut-il mettre ce goût en relation avec l'expression *sub rosa* qui impose de garder le secret. La gravure des roses en ornement autour de la figure équestre ou en pied des dames connaît un long succès. Jean I^{er} d'Audenarde lui-même adopte cette solution pour exhiber son héritage sans renier son prestigieux lignage paternel.

64. ANF, sc/Ch 611.

65. Sur la diffusion de modèles entre pairs ou au sein d'un lignage, voir les remarques de Jean-François NIEUS, « L'introduction du sceau équestre dans l'Empire » dans LIBERT, NIEUS (éd.), *Le sceau dans les Pays-Bas méridionaux* (cité *supra* n. 17), p. 125-156, ici p. 149-150.



18. *Roses figurées sur les sceaux de : Julienne de Rumigny (a), son fils Roger I^{er} de Rozoy (b), et son petit-fils Roger II de Rozoy (c, d, e) ; la femme de ce dernier Alix de Montmorency (f, g), ses sœurs Clémence de Rozoy, comtesse de Salm (h,) et Alix de Rozoy (i), son neveu Jean I^{er} d'Audenarde (j), l'épouse de ce dernier Mathilde de Crecques (k) et leur fils cadet Jean II d'Audenarde (l, m).* Tous droits réservés aux Archives nationales (Paris) et aux Archives générales du Royaume (Bruxelles).

English abstract

*The Seals of the Lords and Ladies of Rozoy :
the Future of the three Heraldic Roses of Thiérache.
Third part : the Flemish Legacy*

CAROLINE SIMONET

In this third and last article dedicated to the Rozoy, the fiefdom belongs to the flemish family of Audenarde during the second half of the Thirteenth Century. Before the Rozoy legacy was transmitted to different members of this lineage, this legacy was never alluded to on any seals. But as soon as it was delivered, roses bloomed on new seals.

Alix de Rozoy, Arnulf IV d'Audenarde's widow, inherited Rozoy from her brother Roger II (III) who deceased with no heir in 1250. When this lady received her inheritance, she used two new seals : both great seal and secret seal showed roses. As her son John Ist became sire of Rozoy after her death, he also changed his matrices, mixing Audenarde's and Rozoy's coats of arms. Even his wife Mathilde de Crecques, wealthy and ruling important fiefdoms, adopted the roses on a new set of seals. The name of Rozoy was also mentionned in legends. This reflects the high consideration the Rozoy inheritance earned.

John II d'Audenarde, one of their youngest sons, became sire of Rozoy. However, the last lord of Rozoy was no aristocrat : he was the first of the Rozoy family to give up the equestrian seal. His heraldic seals betrayed his modest social rank within nobility despite the presence of the once prestigious three roses.

The cinquefoils engraved on the seal matrices of the Rozoy lineage offer various designs. This series of seals reveals that an ornament as simple as a rose was represented with great differences on each matrix. This variety is not due to chronological evolution but rather to each artisan's style and way of working the metal.

Fiche 1

Alix de ROZOY

1219-1249

Dame d'Audenarde

Fille de Roger I^{er} (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes

Epouse puis veuve d'Arnoul IV d'Audenarde

Sœur de Roger II (III) de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet

SCEAU 1

Nature : grand sceau
Usage : avers
Forme : en navette
Dimension : 65 mm / 40 mm

Légende : / • S' • AELIS • DA/VDENARDE /

Description : Une femme debout de trois-quarts à gauche, la tête légèrement inclinée vers le bas, les cheveux tressés couverts d'un voile très fin, vêtue d'un manteau doublé de vair et d'un surcot serré à la taille par une ceinture et dont les plis, plaqués et très fins, s'évasent au sol en mouvements souples. Elle porte une fleur de lys de la main droite à hauteur de son visage et retient avec deux doigts de la main gauche les cordons de son manteau. Cette main semble tenir également un objet de forme rectangulaire (gants ou mouchoir ?). La jupe, la tête et le fleuron empiètent largement sur l'exergue.

Inventaire : D 10338, AGR 17960, AGR 18401
Cote : ANF, J 538 n°6 (40), ADAisne, G 89



Fiche 2

Alix de ROZOY

1244-1248

Dame d'Audenarde

Fille de Roger I^{er} (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes

Veuve d'Arnoul IV d'Audenarde

Sœur de Roger II (III) de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet

SCEAU 2

Nature : sceau secret

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 25 mm

Légende : ✕ CLAVIS : SIGILLI :

Description : Un écu aux armes d'Audenarde (*un fascé*) dont les angles empiètent sur le filet intérieur.

Inventaire : D 10338 bis

Cote : ANF, J 538 n°6 (40), ADAisne, G 89



Fiche 3

Alix de ROZOY

1253

Dame d'Audenarde et de Rozoy

Fille de Roger I^{er} (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes

Veuve d'Arnoul IV d'Audenarde

Sœur de Roger II (III) de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet

SCEAU 3

Nature : grand sceau
Usage : avers
Forme : en navette
Dimension : 60 mm / 43 mm

Légende : ... AELIS DAME ... ARDE ...

Description : Une dame debout de face, coiffée d'un touret et d'un voile (une guimpe ?), est vêtue d'un manteau doublé de vair et d'un surcot serré à la taille par une ceinture et dont la jupe tombe en plis droits. Elle retient de sa main gauche les cordons de son manteau (ou porte une rose à son visage ?) et tient dans sa main droite, au niveau de sa ceinture, un objet (gant ?) ou une rose ? Quatre roses flanquent sa figure, ornant par paire le fond du champ au niveau de ses hanches et de ses jambes. Le filet intérieur est un cordon de grènetis doublé d'une fine ligne. Le bas du surcot et du manteau empiétait probablement largement sur l'exergue.

Inventaire : AGR 11932

Cote :



Fiche 4

Alix de ROZOY

1253

Dame d'Audenarde et de Rozoy

Fille de Roger I^{er} (II) de Rozoy et Alix d'Avesnes

Veuve d'Arnoul IV d'Audenarde

Sœur de Roger II (III) de Rozoy, Julienne de Chaumont et Clémence de Montcornet

SCEAU 4

Nature : sceau secret

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 30 mm

Légende : ✕ CLAVIS : SIGILLI : ★

Description : Un écu aux armes : parti d'Audenarde en 1 (*fascé*) et de Rozoy en 2 (*trois roses*).

Inventaire : AGR 11933

Cote :



Fiche 5

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1245

Sire d'Audenarde

Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 56 mm

Légende : ✠ S' IHOH[ANN]IS • DEAVDENARDE

Description : Un écu aux armes (*fascé*).

Inventaire : D 10339

Cote : ANF J 539 n°14 (12)



Fiche 6

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1246-1265 ?

Sire d'Audenarde

Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy

Epoux puis veuf d'Adèle de Soissons, époux de Mathilde de Crecques

SCEAU 2

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 66 mm

Légende : ✠ S' IHOANNIS • DE ALDENARDO

Description : Un écu aux armes (*fascé*).

Inventaire : D 10340

Cote : ANF J 539 n°14 (30)



Fiche 7

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1248-1256

Sire d'Audenarde et de Picquigny, vidame d'Amiens

Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy

Veuf d'Adèle de Soissons, époux de Mathilde de Crecques

SCEAU 3

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 73 mm

Légende : ✠ S' IOHANNIS DICTI D(omi)NI DE AV/DENARDE

Description : Un cavalier allant à droite au galop, tête inclinée, coiffé d'un heaume à timbre plat et à visière, vêtu d'un haubert et d'une cotte d'arme serrée à la taille par une ceinture qui flotte en plis cassés, brandit de la main droite derrière lui une épée (presque verticale) et porte au bras gauche de profil un écu aux armes (*fascé*). Le cheval porte une selle à baquet et une housse aux armes (*fascé*) qui flotte en plis souples mais qui tombent presque verticalement. Les postérieurs du cheval empiètent largement sur l'exergue tandis que ses antérieurs, ses oreilles, son nez ainsi que la pointe de l'épée et le heaume empiètent légèrement.

Inventaires : P 47, AGR 662, AGR 1084, AGR 7531, AGR 11825, AGR 22735, AGR 22741

Cotes : AD Somme, série G



Fiche 8

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1248-1256

*Sire d'Audenarde et de Picquigny, vidame d'Amiens
Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy
Veuf d'Adèle de Soissons, époux de Mathilde de Crecques*

SCEAU 4

Nature : sceau secret

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 28 mm

Légende : ✠ C/LAVIS / SIGILL/I

Description : Un écu aux armes (*fascé*) dont les angles empiètent sur l'exergue.

Inventaires : P 43 bis, AGR 1085, AGR 7532, AGR 22736

Cotes : AD Somme, série G



Fiche 9

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1262-1291

Sire d'Audenarde et de Rozoy

Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy

Veuf d'Adèle de Soissons, époux de Mathilde de Crecques

SCEAU 5

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 76 mm

Légende : ✠ S' IOH(ann)IS D(i)C(t)I : D(omi)N̄/I/ DE : AVDENARD/E : Z
D(omi)NI : D'(e) ROSET/O

Description : Un cavalier allant à droite au galop, tête très légèrement inclinée et tournée de trois-quarts vers le lecteur, coiffé d'un heaume à timbre plat et à visière, est vêtu d'un haubert (dont les mailles sont visibles) et d'une cotte d'arme sans ceinture qui tombe en plis verticaux sur le devant du buste puis flotte en plis cassés en bas. Il semble porter une genouillère et ses éperons sont nettement visibles. Il brandit de la main droite derrière lui une épée et porte au bras gauche de face, mais incliné en partie derrière l'encolure du destrier, un écu aux armes (*fascé*). Le cheval porte une selle à baquet et une housse aux armes (*fascé*) qui flotte en plis raides. Les rênes et le mord sont nettement visibles. Trois roses ornent le fond du champ : une sous le ventre de la monture, une autre devant son poitrail, une troisième entre sa croupe et le bras du cavalier. Les pattes et la queue du cheval ainsi que l'épée empiètent largement sur l'exergue tandis que ses oreilles et le heaume du cavalier empiètent légèrement. Les deux filets sont des cordons de grènetis doublés de chaque côté par une mince ligne.

Inventaires : F 462, AGR 73, AGR 2744, AGR 7570

Cotes : AD Nord, Chambre des comptes



Fiche 10

Jean I^{er} d'AUDENARDE

1262-1291

Sire d'Audenarde et de Rozoy

Fils d'Arnoul IV d'Audenarde et d'Alix de Rozoy

Veuf d'Adèle de Soissons, époux de Mathilde de Crecques

SCEAU 6

Nature : sceau secret

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 31 mm

Légende : ✠ CLAVIS : SIGILLI

Description : Un écu aux armes (trois roses).

Inventaires : F 462 bis, AGR 2745, AGR 7558

Cotes : AD Nord, Chambre des comptes



Fiche 11

Mathilde de CRECQUES

1252

Dame d'Audenarde et de Picquigny, vidamesse d'Amiens

Fille d'Anselme II de Crecques et de Béatrice de Guines

Veuve de Gérard III de Picquigny, épouse de Jean I^{er} d'Audenarde

Mère et tutrice de Jean de Picquigny, mère d'Arnoul V d'Audenarde et de Jean de Rozoy

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : en navette

Dimension : 60 mm / 45 mm

Légende : ✠ S'● MATILDIS : VICED(omi)NE : [DE AMBI]ANIS D(omi)NE :
PINCONII :

Description : Une dame debout de face, les traits du visage encore visibles, coiffée d'un touret, est vêtue d'un manteau doublé de vair et d'un surcot serré à la taille par une ceinture et dont la jupe tombe en plis cassés sur ses pieds. Elle retient de sa main droite les cordons de son manteau et porte sur son poing gauche un oiseau de profil à longue queue. Ses pieds reposent sur un chien.

Inventaires : P 48

Cotes : AD Somme, série H



Fiche 12

Mathilde de CRECQUES

1252

Dame d'Audenarde et de Picquigny, vidamesse d'Amiens

Fille d'Anselme II de Crecques et de Béatrice de Guines

Veuve de Gérard III de Picquigny, épouse de Jean I^{er} d'Audenarde

Mère et tutrice de Jean de Picquigny, mère d'Arnoul V d'Audenarde et de Jean de Rozoy

SCEAU 2

Nature : petit sceau

Usage : revers

Forme : rond

Dimension : 28 mm

Légende : ✠ S' / MAL/TIDI/S

Description : Un écu aux armes de Picquigny (*fascé, à la bordure*) dont les angles empiètent largement sur l'exergue. Celle-ci n'est pas délimitée par un filet intérieur.

Inventaires : P 48 bis

Cotes : AD Somme, série H



Fiche 13

Mathilde de CRECQUES

1271 ?-1293

Dame d'Audenarde, de Rozoy et de Picquigny, vidamesse d'Amiens

Fille d'Anselme II de Crecques et de Béatrice de Guines

Veuve de Gérard III de Picquigny, épouse de Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy

Mère de Jean de Picquigny, d'Arnoul V d'Audenarde et de Jean de Rozoy

SCEAU 3

Nature : grand sceau
Usage : avers
Forme : en navette
Dimension : 68 mm / 45 mm

Légende : ... MATHILD'(is) VICED(omi)NE AMBIANI / DE PI/NCONII
D'AVDENARD'(o) Z D'(e) ROSE[TO]

Description : Une dame debout tournée de trois-quarts à droite, légèrement déhanchée, les traits du visage encore visibles, coiffée d'un touret et les cheveux rassemblés en chignon, gantée, est vêtue d'un manteau doublé de vair et d'un surcot serré à la taille par une ceinture. La jupe du surcot et le manteau tombent en plis cassés sur ses pieds. Elle retient de sa main droite les cordons de son manteau et porte sur son poing gauche un oiseau de profil à longue queue dont les liens sont visibles. Elle est flanquée de deux écus aux armes : de Picquigny à gauche (*fascé, à la bordure*), d'Audenarde à droite (*fascé*). Le fond du champ est orné de quatre roses organisées en paires au-dessus et en dessous de chaque écu. Les deux filets sont des cordons de grènetis. Les pieds de la dame empiètent largement sur l'exergue tandis que la queue de l'oiseau et le touret empiètent légèrement.

Inventaires : AGR 7613, AGR 16248, AGR 18933

Cotes :



Fiche 14

Mathilde de CRECQUES

1271-1293

Dame d'Audenarde, de Rozoy et de Picquigny, vidamesse d'Amiens

Fille d'Anselme II de Crecques et de Béatrice de Guines

Veuve de Gérard III de Picquigny, épouse de Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy

Mère de Jean de Picquigny, d'Arnoul V d'Audenarde et de Jean de Rozoy

SCEAU 4

Nature : sceau
Usage : revers
Forme : rond
Dimension : 30 mm

Légende : ✠ CLAVIS SIGILLI MATHILD'(is) D(omi)NE D'(e) AVD(enardo)

Description : Un écu aux armes : parti de Rozoy en 1 (*trois roses* dont une entière et une demi), d'Audenarde en 2 (*fascé*). Le fond du champ est orné de deux oiseaux ou dragons (?), qui flanquent le bas de l'écu et paraissent faire office de tenants, et de cinq roses, deux au niveau du chef de l'écu et trois au-dessus. Les filets sont des cordons de grènetis.

Inventaires : AGR 7614, AGR 16249, AGR 18934

Cotes : Mons, AE, Chartes Hainaut, n°70



Fiche 15

Jean II d'AUDENARDE

1271

Sire de Rozoy

Fils cadet de Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy, et de Mathilde de Crecques

Frère d'Arnoul V d'Audenarde

SCEAU 1

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 40 mm ?

Légende : ... DE ROSETO FILII D(omi)NI DE AV[DENARDE]

Description : Un écu aux armes (*trois roses*).

Inventaires : Pays-Bas p. 272

Cotes : Mons, AE, Chartes Hainaut, n°70



Fiche 16

Jean II d'AUDENARDE

1280-1296

Sire de Rozoy

Fils cadet de Jean I^{er} d'Audenarde et de Rozoy, et de Mathilde de Crecques

Frère d'Arnoul V d'Audenarde

SCEAU 2

Nature : grand sceau

Usage : avers

Forme : rond

Dimension : 43 mm

Légende : ✠ S' IOHANNIS • DE • ROSETO • MILITIS

Description : Un écu aux armes (*trois roses*). Les trois angles de l'écu empiètent légèrement sur l'exergue. Les deux filets sont des cordons de grènetis.

Inventaires : AGR 7571, AGR 7646, Pays-Bas p. 272

Cotes : Mons, trésor des Chartes de comtes de Hainaut

